

**DÉLIBÉRATION 21-25**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 janvier 2021**

**Date de la convocation : 19/01/2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyne SILVESTRE.

**Absent suppléé** : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Fabien KRAEHN.

---

**OBJET : PETITE ENFANCE : Mise en place de tarifs spécifiques en EAJE**

**Rapporteur : Annick GUICHARD**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Caisse d'Allocations Familiales est le principal partenaire financier des EAJE, c'est elle notamment qui définit le barème national des participations familiales, les types d'accueil possibles, les modalités de mises en œuvre en accord avec le gestionnaire.

Le tarif horaire payé par la famille est calculé selon un taux d'effort qui varie en fonction de la composition de la famille (nombre d'enfants à charge) et de ses ressources. Cette règle de calcul est nationale et donne lieu à un conventionnement.

Dans le cadre du règlement de fonctionnement des EAJE de Vienne Condrieu Agglomération, voté en mai 2019, il a été prévu conformément aux circulaires CNAF n°2014-009 et n°2019-005 que lorsqu'une famille ne pouvait pas produire un justificatif de revenus, un tarif fixe serait appliqué.

Ce tarif fixe correspond au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours du même exercice.

L'année de référence pour fixer ce tarif est 2019. Le montant total facturé aux familles pour l'ensemble des EAJE est de 934 524,70€ pour un total de 611 164 heures facturées, d'où un tarif fixe de 1,53€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 19-56 du conseil communautaire du 15 mai 2019 concernant le règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants de Vienne Condrieu Agglomération

VU la délibération 19-134 du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2019 concernant l'actualisation du règlement de fonctionnement,

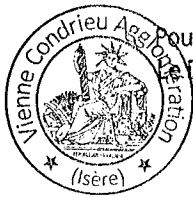
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** la mise en place du tarif moyen dans les EAJE pour 2021 à 1,53€ de l'heure.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

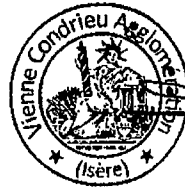
**Conseil Communautaire du 26 janvier 2021**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 29 JAN. 2021  
et a été publiée le 29 JAN. 2021



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS